

# **Le baccalauréat professionnel : état des lieux avant la réforme**

**Fiche descriptive 17**

**20<sup>e</sup> CPC - Secteur sanitaire et social**

**Céline Floriani**

**Jean-Louis Kirsch**

**Françoise Kogut-Kubiak**

**Michèle Ménabréaz**

**Josiane Paddeu**

**Avec la collaboration de Christèle Gauthier  
et Nathalie Quintero**

Céreq,  
10, place de la Joliette, BP 21321  
13567 Marseille cedex 02.

**Septembre 2009**



## **AVERTISSEMENT**

---

Ce document constitue une des fiches - types, établies par Commission Professionnelle Consultative, dans le cadre d'une étude globale portant sur un état des lieux du baccalauréat professionnel avant la réforme de 2008.

L'analyse transversale est consultable à l'adresse suivante : <http://www.cereq.fr/pdf/Net-Doc-57.pdf>

Cette fiche est constituée selon le plan suivant :

- **La CPC depuis 1983**

Les CPC ayant été réorganisées en 1983, il a paru intéressant de partir de cette date, antérieure de deux ans à la date de création des Bac pro, pour mieux saisir le contexte dans lequel ces nouveaux diplômes ont émergé, d'en mesurer l'impact et de constituer ainsi un historique de la CPC.

Sur le premier graphique, (la CPC et ses Bac pro) une échelle chronologique permet de repérer la date de création de chaque Bac pro et dans le même temps les changements d'intitulé qu'a connu la CPC.

A l'appui d'extraits des comptes rendus de CPC, sont ensuite présentés les domaines d'activités couverts et leurs évolutions significatives.

- **Structuration de l'offre de certification et de formation**

L'organisation des CPC renvoie soit à un secteur professionnel particulier comme celui de l'alimentation (7<sup>ème</sup> CPC) ou celui des transports (11<sup>ème</sup> CPC) ; soit à différents domaines professionnels correspondant parfois à des sous-commissions. C'est le cas notamment de la Métallurgie (3<sup>ème</sup> CPC) et de la Chimie (6<sup>ème</sup> CPC) qui couvrent chacune quatre domaines distincts. Pour le Bâtiment et travaux publics (5<sup>ème</sup> CPC) également, on peut distinguer les diplômes relevant du domaine du « gros œuvre » de celui du « second œuvre ».

La structuration des diplômes pour chaque fiche tient compte de ce découpage en domaines.

Le premier tableau présente l'offre de certification dans son évolution, sur la période 1986 à 2005. Il présente, par année, du BTS au CAP, le nombre de diplômes actifs gérés par la CPC.

Le second montre l'évolution par tranches de 5 années, des effectifs en formation (scolaires+apprentis). Il débute en 1986 de façon à contenir des données homogènes pour l'ensemble des diplômes.

Une représentation graphique illustre chacun de ces tableaux.

Il faut noter que les données de la base Reflet portent sur les effectifs d'élèves en dernière année de formation. Sont ainsi comptabilisés les élèves des établissements publics et privés en année terminale de formation, à la date de rentrée scolaire<sup>1</sup>. Les données traitent exclusivement ici des effectifs des élèves formés en France métropolitaine.

Ces premières données statistiques font l'objet d'une synthèse dans laquelle est situé le Bac pro par rapport à l'ensemble des autres types de diplômes gérés par la CPC.

---

<sup>1</sup> « L'année de rentrée scolaire » (n) ne doit pas être confondue avec celle de « l'année scolaire » qui elle est désignée par deux années consécutives (n et n+1). L'année de rentrée scolaire est celle de la rentrée qui a lieu en septembre.

- **Les données statistiques relatives à chaque Bac pro**

La présentation adoptée s'appuie sur la généalogie des Bac pro. Les séries statistiques partent de l'année de création du premier Bac pro de la CPC et se poursuivent en tenant compte du (ou des) Bac pro qui l'a (ont) remplacé.

Ces séries statistiques présentent :

- *l'évolution des effectifs inscrits en dernière année de formation*

Ce tableau précise la répartition entre scolaires et apprentis et le nombre d'inscrits en formation à la date de rentrée scolaire, hors DOM-TOM. Pour chaque série, le taux de progression des effectifs (colonne taux d'évolution) a été calculé afin de favoriser un repérage rapide de la montée ou de la baisse des effectifs. La 5<sup>ème</sup> année de mise en place du Bac pro est l'année de référence à partir de laquelle ce taux a été calculé, les quatre premières années étant considérées comme une période de mise en place ;

- *l'évolution des effectifs de candidats à l'examen répartis par régime d'inscription*

Ce tableau met en évidence le pourcentage de réussite à l'examen en distinguant les voies de formation (scolaires, apprentis, formation continue et autres-candidats libres ou inscrits au CNED).

Contrairement au tableau sur les effectifs en formation, l'année de référence utilisée est celle de l'année de la session d'examen du baccalauréat. Pour l'année scolaire 2006-2007, par exemple, la session d'examen est en juin 2007. Lorsque l'on souhaite comparer les effectifs des candidats inscrits aux examens avec ceux des inscrits en formation, il faut donc se référer pour les premiers à l'année (n) et à l'année (n-1) pour les seconds.

S'ajoute à ces données, une comparaison des effectifs de chaque Bac pro par académie sous forme cartographique à dates fixes, 2001 et 2006. La répartition (en %) des Bac pro actifs à ces dates permet de visualiser rapidement la concentration ou la diffusion des formations sur le territoire ;

- *l'origine des élèves inscrits en première année du Bac pro en 2007.* La base centrale de pilotage (BCP) permet de connaître pour une année n (ici la première année du Bac pro), le diplôme suivi par un élève à l'année n-1. Pour un diplôme donné (BEP ou CAP en général), nous avons donc indiqué le taux de provenance de ce diplôme. Ce taux permet d'analyser les viviers d'alimentation des Bac pro (la date de référence est ici 2007) et de les comparer aux conditions d'accès au cycle d'étude définis par les textes réglementaires successifs ;

- *la poursuite d'études.* Cette donnée est disponible pour les élèves inscrits sous statut scolaire (les apprentis ne sont donc pas pris en compte). La BCP permet de connaître pour chaque élève scolarisé en année n (l'année n étant ici l'année terminale du Bac pro), le diplôme poursuivi à l'année n+1 (2007). Outre l'absence des apprentis, cette donnée présente des limites dans la mesure où elle porte essentiellement sur les taux de poursuite d'études vers des diplômes préparés par l'enseignement secondaire. Néanmoins, c'est la seule actuellement utilisable pour évaluer la poursuite d'études de l'ensemble des Bac pro.

Une synthèse récapitule les principales caractéristiques de chaque Bac pro.

- **Les annexes**

Chaque fiche comporte deux annexes :

- le récapitulatif des extraits de comptes-rendus des séances de CPC ;
- les généalogies graphiques des diplômes de niveaux IV et V. Ces généalogies ont été établies en fonction des domaines professionnels définis par l'organisation des CPC en 2005. Elles permettent de suivre l'évolution de l'ensemble des diplômes depuis la fin des années 50.

## SOMMAIRE

---

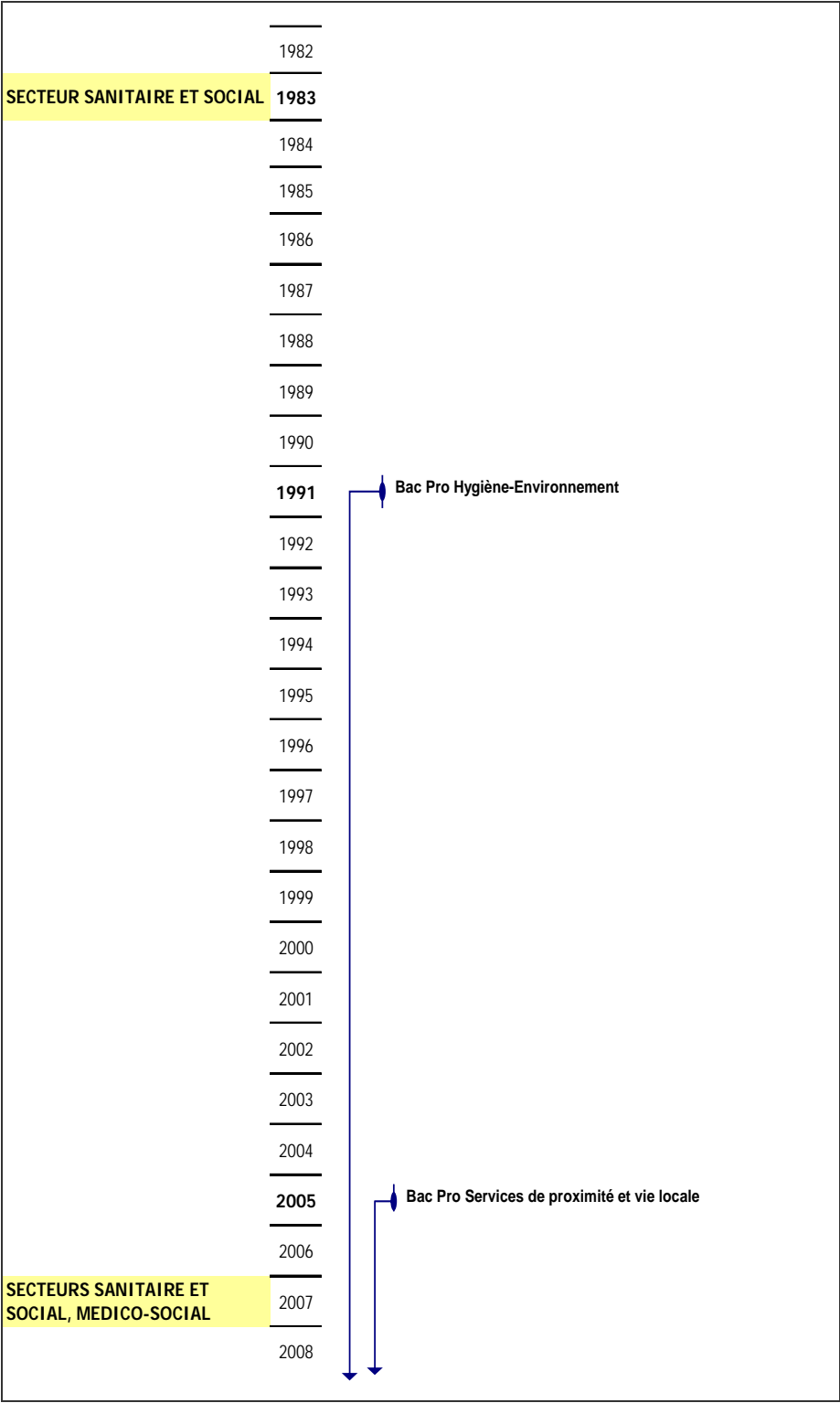
<b>1. LA CPC DEPUIS 1983</b> .....	<b>5</b>
<b>1.1. La CPC et ses Bac pro</b> .....	<b>5</b>
<b>1.2. Le champ de la CPC</b> .....	<b>6</b>
<b>2. STRUCTURATION DE L’OFFRE DE CERTIFICATION ET DE FORMATION</b> .....	<b>8</b>
<b>2.1. Offre de certification</b> .....	<b>8</b>
<b>2.2. Évolution des effectifs en dernière année de formation         de l’ensemble des diplômés de la CPC</b> .....	<b>9</b>
<b>2.2. Synthèse</b> .....	<b>9</b>
<b>3. DONNÉES STATISTIQUES DES BAC PRO</b> .....	<b>10</b>
<b>3.1. Bac pro Hygiène – environnement (1991-...)</b> .....	<b>10</b>
3.1.1. Évolution des effectifs en dernière année de formation .....	10
3.1.2. Évolution des effectifs de candidats à l’examen par régime d’inscription.....	11
3.1.3. Répartition des effectifs en formation par académie.....	11
3.1.4. Origine scolaire .....	12
3.1.5. Poursuite d’études .....	13
3.1.6. Synthèse .....	13
<b>3.2. Bac pro Service de proximité et vie locale (2005-...)</b> .....	<b>14</b>
3.2.1. Évolution des effectifs en dernière année de formation .....	14
3.2.2. Évolution des effectifs de candidats à l’examen par régime d’inscription.....	14
3.2.3. Répartition des effectifs en formation par académie.....	15
3.2.4. Origine scolaire .....	15
3.2.5. Poursuite d’études .....	16
3.2.6. Synthèse .....	16
<b>ANNEXE A - EXTRAITS DES COMPTES RENDUS DE CPC</b> .....	<b>17</b>
<b>ANNEXE B - GÉNÉALOGIES</b> .....	<b>21</b>



# 1. LA CPC DEPUIS 1983

---

## 1.1. La CPC et ses Bac pro



## 1.2. Le champ de la CPC

L'arrêté du 18 juillet 1983 reconduit cette CPC sous la même appellation. En 2007, elle deviendra CPC des secteurs sanitaire et social, médico-social, ce qui reflète une évolution non négligeable de son champ de compétences. En effet, l'espace professionnel de cette CPC a fortement évolué sur la période. A l'origine, il s'agissait essentiellement de professions paramédicales, puis on assiste au développement des préoccupations d'hygiène et de sécurité, d'aide à la personne et de médiation sociale : cela est sensible à partir de 1990 dans les comptes rendus des CPC.

Cela a entraîné des ajustements avec les autres ministères concernés par ces thèmes : Santé, Affaires sociales, Jeunesse et Sports (06/02/03), et aussi des ajustements en interne avec d'autres CPC : on notera ainsi le projet de création d'un module d'approfondissement Officine au Bac pro Commerce en association avec les membres de la 15<sup>ème</sup> CPC (Techniques de commercialisation). En 2007, il est précisé qu'un certain nombre de diplômés concernant la restauration collective et le nettoyage sont rattachés à d'autres CPC. En revanche, les diplômés concernant l'appareillage médical ont intégré la 20<sup>ème</sup> CPC.

En termes d'organisation interne, une commission Études générales est mentionnée (25/10/83), des propositions de sous commission sont avancées (02/02/99), mais cela ne se manifeste pas concrètement au travers des comptes rendus.

25/10/83

- Une sous commission Études générales, qui peut s'occuper de travaux plus généraux que la CPC.

13/06/90

- Examen de l'approbation de créer un Bac pro Hygiène, propreté. Suite à la rénovation du niveau V avec la création d'un BEP Bioservices et des CAP MHL et ATA. Ouverture possible aux BEP Conducteurs, MSMA, CSS et au CAP ETL ? Le Secrétaire général des CPC rappelle qu'il ne s'agit pas d'un diplôme de poursuite d'études.

02/02/99

- Réorganisation de la CPC. Le Secrétaire général des CPC propose de constituer 2 sous commissions :

==> professions de santé et professions paramédicales,

==> Services aux personnes, aux collectivités et aux entreprises,

puis de distinguer les services aux collectivités et entreprises de celui aux personnes. Un nouveau projet doit être proposé.

11/10/00

- Projet de création d'un module d'approfondissement Officine au Bac pro Commerce. Il associera les membres de la 15<sup>ème</sup> CPC.

03/07/01

- Présentation du module d'approfondissement Pharmacie d'officine du Bac pro Commerce. Grosses réticences liées au positionnement de ce module par rapport au BP Préparateur en pharmacie.

06/02/03



- Rénovation du BEP Bio services, option MHL. De manière à améliorer la fonctionnalité de sa propédeutique au Bac pro Hygiène et environnement, à identifier les secteurs professionnels intéressés par l'insertion des titulaires de ce BEP et à étudier son extension au multiservice (petite maintenance des locaux et des bâtiments).

- Diplôme de niveau IV post-BEP Carrières sanitaires et sociales. Un Bac pro est envisagé, mais certains défendent le BP. Problème des frontières avec les diplômes des Affaires sociales et de la Jeunesse et des Sports. A suivre.

20/05/03

- Diplôme de niveau IV, Bac pro dans les emplois de service aux usagers de la médiation sociale : accueil favorable de la CPC des Métiers de l'animation et du sport.

13/01/04

- Bac pro Services à l'utilisateur et médiation sociale. Travail commun avec Jeunesse et sports.

10/12/04

- BEP Bioservices, option Agent technique d'alimentation. Transfert à la 6<sup>ème</sup> CPC, Alimentation. Avis favorable.

02/06/06

Bâtiment travaux publics

- Refonte des CPC. En ce qui concerne la cinquième (Bâtiment, travaux publics), il a été proposé qu'elle intègre le CAP Maintenance de bâtiments de collectivités, qui dépend actuellement de la 20<sup>ème</sup>.

24/09/07

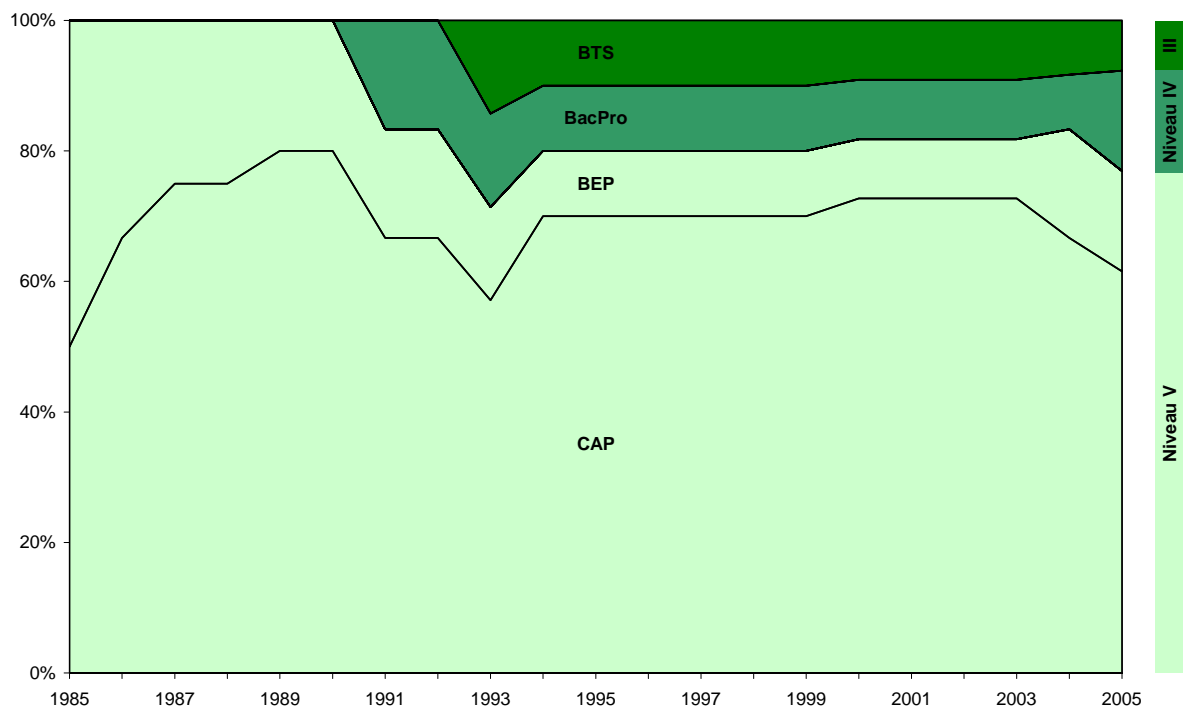
- La Secrétaire générale des CPC souligne que cette commission, désormais intitulée CPC des secteurs sanitaire et social, médico-social conserve son cœur de compétence, mais un certain nombre de diplômes concernant la restauration collective et le nettoyage ont été rattachés à d'autres CPC. En revanche, les diplômes concernant l'appareillage médical ont intégré la 20<sup>ème</sup> CPC.

## 2. STRUCTURATION DE L'OFFRE DE CERTIFICATION ET DE FORMATION

### 2.1. Offre de certification

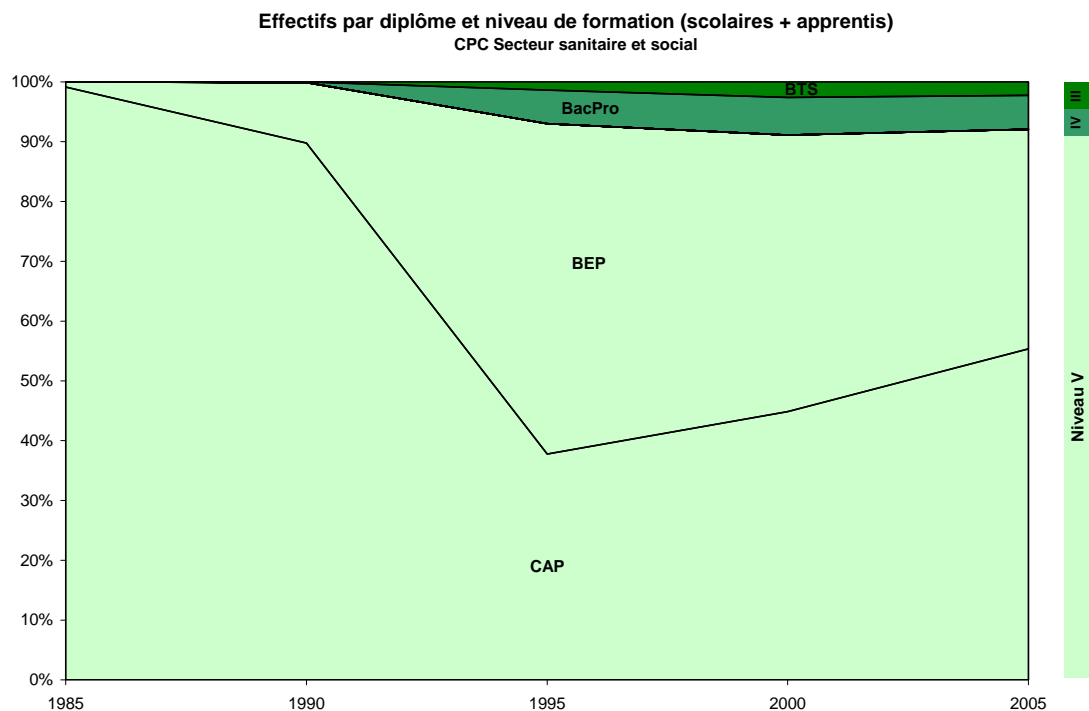
ANNEE	BTS	Bac Pro	BEP	CAP
1986			1	2
1987			1	3
1988			1	3
1989			1	4
1990			1	4
1991		1	1	4
1992		1	1	4
1993	1	1	1	4
1994	1	1	1	7
1995	1	1	1	7
1996	1	1	1	7
1997	1	1	1	7
1998	1	1	1	7
1999	1	1	1	7
2000	1	1	1	8
2001	1	1	1	8
2002	1	1	1	8
2003	1	1	1	8
2004	1	1	2	8
2005	1	2	2	8

Répartition du nombre de spécialités par diplôme et niveau de formation  
CPC Secteur sanitaire et social - Services aux entreprises et aux collectivités



## 2.2. Évolution des effectifs en dernière année de formation de l'ensemble des diplômés de la CPC

NIVEAU	DIPLOMES	1986	%	1990	%	1995	%	2000	%	2005	%
III	BTS					133	1,4	272	2,6	222	2,2
<b>Total III</b>						<b>133</b>	<b>1,4</b>	<b>272</b>	<b>2,6</b>	<b>222</b>	<b>2,2</b>
IV	Bac Pro			9	0,1	538	5,6	654	6,3	562	5,7
<b>Total IV</b>				<b>9</b>	<b>0,1</b>	<b>538</b>	<b>5,6</b>	<b>654</b>	<b>6,3</b>	<b>562</b>	<b>5,7</b>
V	BEP	116	1,0	914	10,1	5302	55,2	4819	46,3	3630	36,7
V	CAP	11026	98,9	8099	89,8	3626	37,8	4673	44,9	5471	55,3
<b>Total V</b>		<b>11142</b>	<b>100,0</b>	<b>9013</b>	<b>99,9</b>	<b>8928</b>	<b>93,0</b>	<b>9492</b>	<b>91,1</b>	<b>9101</b>	<b>92,1</b>
<b>Total</b>		<b>11142</b>	<b>100,0</b>	<b>9022</b>	<b>100,0</b>	<b>9599</b>	<b>100,0</b>	<b>10418</b>	<b>100,0</b>	<b>9885</b>	<b>100,0</b>



### 2.2. Synthèse

La CPC se caractérise par un triple régime de filière :

- BEP Carrières sanitaires et sociales puis Bac techno et poursuite d'études vers des BTS pour les professions médico-sociales. La mise en place de Bac pro est parfois évoquée, mais n'est pas retenue ;
- CAP/BP pour des professions techniques et d'appareillage, dont les exigences de qualification tendent à s'accroître. Le cas du préparateur en pharmacie en fournit une illustration. Là aussi, la mise en place de Bac pro est parfois évoquée, mais non retenue, par exemple dans le cas de la prothèse dentaire (24/06/87) ;
- BEP Bioservices/ Bac pro dépendant de la commission, mais aussi d'autres, du côté de la restauration et de l'agro-alimentaire par exemple (31/01/95).

Les Bac pro ont donc permis d'organiser deux espaces professionnels nouveaux, autour de l'hygiène et de la propreté d'une part, de la médiation sociale de l'autre (sous commission 20-04 Services aux entreprises et

aux collectivités). Les espaces professionnels traditionnels conservent leurs modes de certification antérieurs (sous commissions 20-01 Professions médico-techniques, 20-02 appareillages et 20-03 Services aux personnes).

La structuration de la sous commission 20-04 dans laquelle a d'abord été créé le Bac pro Hygiène et environnement puis plus récemment le Bac pro Service de proximité et vie locale (2006) montre la prépondérance du niveau V (92,1 % des effectifs de dernière année en 2005) où le CAP joue encore un rôle important (55,3 % des effectifs en 2005 répartis sur 8 CAP).

L'émergence d'un niveau IV à partir des années 90 est liée à la volonté de constituer une filière de formation BEP/Bac pro dans le domaine des bioservices.

Le niveau III reste très modeste, autour de 2 % des effectifs en dernière année de formation.

### 3. DONNÉES STATISTIQUES DES BAC PRO

---

#### 3.1. Bac pro Hygiène – environnement (1991-...)

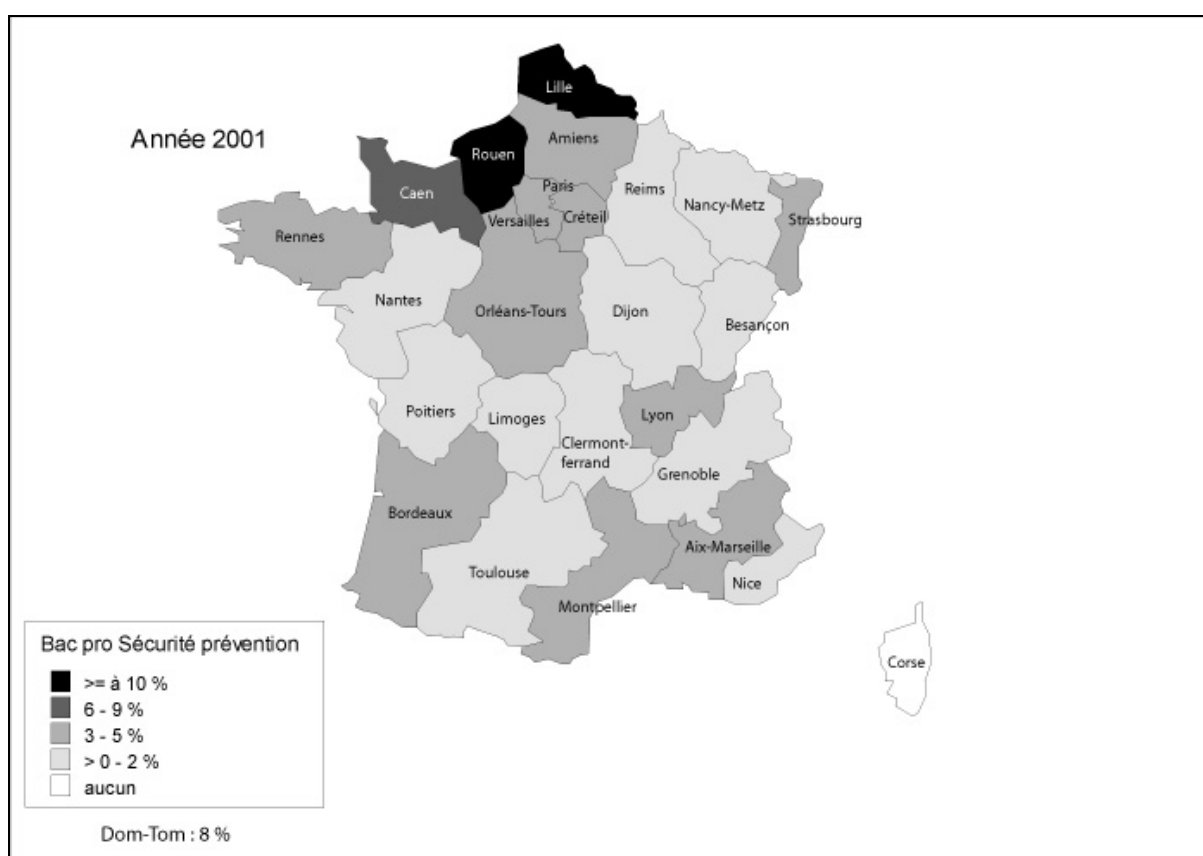
##### 3.1.1.Évolution des effectifs en dernière année de formation du Bac pro

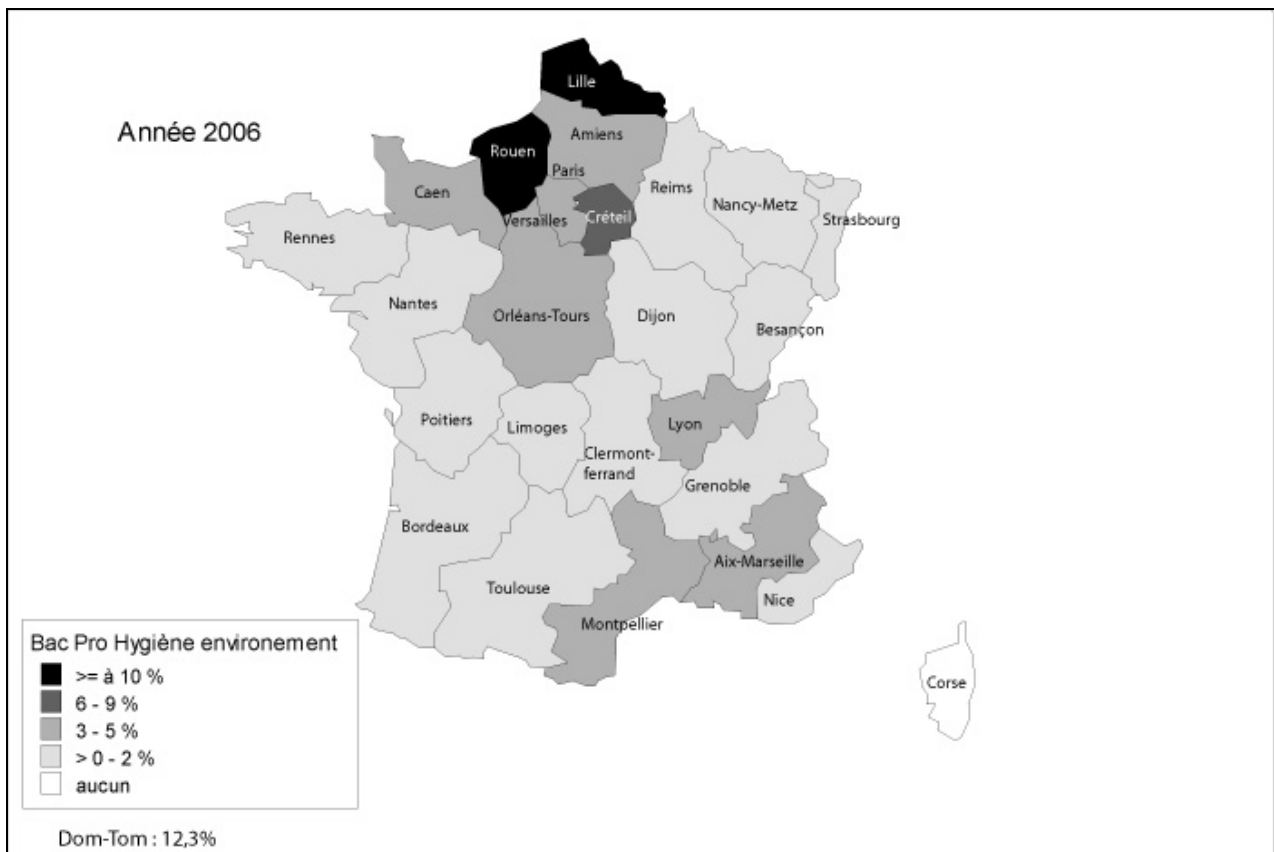
Année	Apprentis	%	Scolaires	%	Total	Taux d'évolution
1990	9	100			9	
1991	16	100	0	0	16	
1992	14	35	26	65	40	
1993	22	9	231	91	253	
1994	10	2	404	98	414	100
1995	22	4	516	96	538	130
1996	25	4	569	96	594	143
1997	48	7	640	93	688	166
1998	80	12	616	89	696	168
1999	63	9	643	91	706	171
2000	55	8	599	92	654	158
2001	54	9	584	92	638	154
2002	74	13	491	87	565	136
2003	59	11	490	89	549	133
2004	64	12	472	88	536	129
2005	68	12	494	88	562	136
2006	77	14	468	86	545	132
2007	90	18	397	82	487	118

### 3.1.2.Évolution des effectifs de candidats à l'examen par régime d'inscription

Session	Total			Scolaires		Apprentis		Formation continue		Autres	
	Présents	Admis	Taux%	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis
1993	52	22	42	38	18	14	4				
1994	250	180	72	218	166	22	7	8	6	2	1
1995	477	349	73	468	340	9	9				
1996	519	365	70	466	336	20	16	25	11	8	2
1997	595	425	71	552	401	25	19	2		16	5
1998	700	502	71	622	460	50	27	16	11	12	4
1999	718	549	76	599	467	74	58	19	14	26	10
2000	716	542	75	608	468	65	52	13	7	30	15
2001	675	426	63	594	389	45	31			36	6
2002	652	458	70	551	395	51	46	11	6	39	11
2003	560	353	63	459	295	59	46	6	3	36	9
2004	568	398	70	451	322	51	40	23	20	43	16
2005	570	344	60	447	277	61	46	20	16	42	5
2006	611	421	68	491	343	65	55	24	17	31	6
2007	557	330	59	445	274	66	38	13	10	33	8

### 3.1.3.Répartition des effectifs en formation par académie





### 3.1.4. Origine scolaire

42 % des élèves de première année du Bac pro Hygiène environnement proviennent de terminale du BEP métiers de l'hygiène, de la propreté et de l'environnement, et 31,2 % de terminale du BEP Bioservices.

## TEXTES RÉGLEMENTAIRES

### Arrêté du 7 août 1991 portant création du baccalauréat professionnel, section Hygiène et environnement, et fixant les modalités de préparation et de délivrance de ce baccalauréat professionnel

Art. 3. - L'accès en première année du cycle d'études conduisant au baccalauréat professionnel, section Hygiène et environnement, est ouvert en priorité aux élèves titulaires d'un des diplômes suivants:

B.E.P. Bio-services;  
 B.E.P. Agent en assainissement radioactif;  
 C.A.P. Agent technique d'alimentation;  
 C.A.P. Maintenance et hygiène des locaux;  
 C.A.P. Employé technique de laboratoire;  
 C.A.P. Maintenance de bâtiments et de petites collectivités,  
 préparés après la classe de troisième.

Peuvent également être admis:

a) Des élèves titulaires d'un des diplômes suivants:  
 B.E.P. Entretien et hygiène des locaux industriels commerciaux et publics;  
 B.E.P. Carrières sanitaires et sociales;  
 C.A.P. Employé technique de collectivités;  
 C.A.P. Entretien des bâtiments de petites collectivités;  
 C.A.P. Agent de la qualité de l'eau;

C.A.P. Conducteur d'appareils de fabrication des industries chimiques;  
C.A.P. Construction en canalisations d'hygiène publique et voies urbaines;  
C.A.P. Électrotechnique;  
Tout B.E.P. du secteur industriel,  
préparés après la classe de troisième.

b) Des élèves ayant accompli au moins la scolarité complète d'une classe de première conduisant à l'un des diplômes suivants:

Baccalauréat technologique F5 Physique;  
Baccalauréat technologique F6 Chimie;  
Baccalauréat technologique F7 Sciences biologiques, option Biochimie;  
Baccalauréat technologique F7 Sciences biologiques, option Biologie;  
Baccalauréat technologique F8 Sciences médico-sociales.

c) Des candidats ayant interrompu leurs études et désirant reprendre leur formation s'ils justifient de trois années d'activités professionnelles.

### **Arrêté du 3 septembre 1997 portant création du baccalauréat professionnel, spécialité Hygiène et environnement, et fixant ses modalités de préparation et de délivrance**

Art. 3. - L'accès en première année du cycle d'études conduisant au baccalauréat professionnel, spécialité Hygiène et environnement, est ouvert : a) Aux candidats titulaires d'un brevet d'études professionnelles ou d'un brevet d'études professionnelles agricoles, d'un certificat d'aptitude professionnelle ou d'un certificat d'aptitude professionnelle agricole, relevant d'un secteur professionnel en rapport avec la finalité de ce baccalauréat professionnel, et plus particulièrement aux candidats titulaires d'un des diplômes suivants :

- BEP Bioservices ;
- BEP Agent en assainissement radioactif ;
- CAP Agent technique d'alimentation ;
- CAP Maintenance et hygiène des locaux ;
- CAP Employé technique de laboratoire ;
- CAP Maintenance de bâtiments de collectivités.

b) Sur décision du recteur, après avis de l'équipe pédagogique, peuvent également être admis les élèves :

- titulaires d'un BEP ou d'un CAP autres que ceux visés au a ci-dessus ;
- ayant accompli au moins la scolarité complète d'une classe de première ;
- titulaires d'un diplôme ou titre homologués ou classés au niveau V ;
- ayant interrompu leurs études et souhaitant reprendre leur formation s'ils justifient de deux années d'activité professionnelle ;
- ayant accompli une formation à l'étranger.

Les candidats visés au b font l'objet d'une décision de positionnement qui fixe la durée de leur formation.

#### ***3.1.5. Poursuite d'études***

La BCP enregistre 81 personnes inscrites en formation, sous statut scolaire, en 2007 qui ont suivi l'année précédente le Bac pro Hygiène environnement. Parmi ces personnes, 49 redoublent soit 10,4 % des scolaires inscrits en 2006.

Le nombre de poursuivants (BCP) est donc de 32 soit 21,4 % des candidats potentiels (admis scolaire 2007). 27 de ces poursuivants (84,3 %) vont en BTS Hygiène propreté environnement.

#### ***3.1.6. Synthèse***

Créé en 1991, le Bac pro Hygiène et environnement instaure la filière Bioservices mise en place à la suite de la rénovation du niveau V avec la création du BEP.

A la fin des années 90, les effectifs du Bac pro se stabilisent autour de 700 formés en dernière année (faible taux d'apprentis) puis diminuent sensiblement jusqu'à ces dernières années (545 formés en 2005 dont

environ 10 % d'apprentis). A la fin de l'année 2000, une étude montre que ce Bac pro correspond mal au besoin de l'emploi pour lequel le niveau V paraît suffisant. Le BEP Bioservices qui constitue alors le vivier essentiel du diplôme s'avère être essentiellement un diplôme d'insertion (moins d'un formé sur cinq prolonge sa scolarité en Bac pro). De même, le positionnement du Bac pro par rapport au BTS est également jugé insatisfaisant.

En 2007, 42 % des élèves proviennent du BEP Métiers de l'hygiène, de la propreté et de l'environnement créée en 2004 et 31,2 % du BEP Bioservices. A l'origine ce dernier BEP reposait sur trois dominantes : la maintenance et l'hygiène des locaux, les services de cuisine collective et la production agro-alimentaire. En 2003, il a fait l'objet d'une rénovation de façon à mieux articuler sa fonctionnalité propédeutique au Bac pro. Il a donc perdu sa dominante Maintenance et hygiène des locaux au profit de celle d'agent technique d'alimentation. En remplacement a été créé le BEP Métiers de l'hygiène, de la propreté et de l'environnement.

Depuis 2007, et la reconfiguration des CPC autour de nouveaux espaces professionnels, l'ensemble des diplômes de la filière (BEP Bioservices et BEP Métiers de l'hygiène, de la propreté et de l'environnement, Bac pro Hygiène et environnement et BTS Hygiène, propreté, environnement) a été affecté à la 6<sup>ème</sup> CPC Chimie, bio industries et environnement.

### 3.2. Bac pro Service de proximité et vie locale (2005-...)

#### 3.2.1.Évolution des effectifs en dernière année de formation

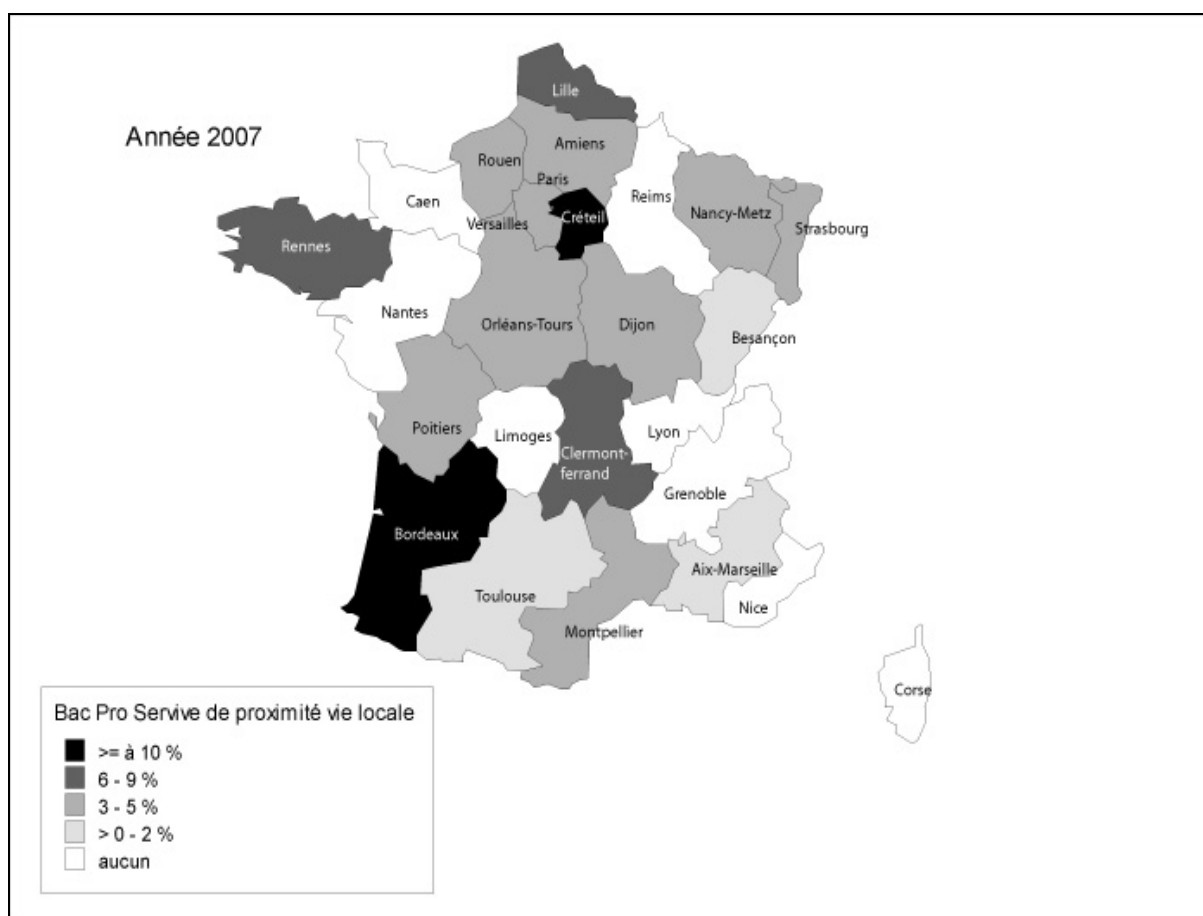
Année	Scolaires
2006	89
2007	1225
2008	1871

#### 3.2.2.Évolution des effectifs de candidats à l'examen par régime d'inscription

Session	Total			Scolaires		Apprentis		Formation continue		Autres	
	Présents	Admis	Taux%	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis
2007	100	94	94	89	84			11	10		



### 3.2.3. Répartition des effectifs en formation par académie



### 3.2.4. Origine scolaire

76,6 % des élèves de première année du Bac pro Service de proximité et vie locale proviennent de la terminale du BEP Carrières sanitaires et sociales.

## TEXTES RÉGLEMENTAIRES

### Arrêté du 30 mai 2005 portant création du baccalauréat professionnel spécialité « services de proximité et vie locale » et fixant ses modalités de préparation et de délivrance

Article 3 : L'accès en première année du cycle d'études conduisant au baccalauréat professionnel spécialité « services de proximité et vie locale » est ouvert :

a) En priorité aux candidats titulaires d'un des diplômes suivants :

BEP « carrières sanitaires et sociales » ;

Mention complémentaire « sûreté des espaces ouverts au public » ;

Mentions complémentaires « aide à domicile » ;

CAP « agent de prévention et de médiation » ;

CAP « gardien d'immeubles » ;

CAP « agent de prévention et de sécurité » ;

CAP « petite enfance » ;

BEP A « option services, spécialité services aux personnes » ;

CAP A « services en milieu rural, services aux personnes » ;  
Brevet d'aptitude professionnelle d'« assistant animateur technicien » ;  
Diplôme d'« aide médico-psychologique » ;  
Diplôme d'« auxiliaire de vie sociale » ;  
Titre d'« agent de médiation, information, services » ;

b) Sur décision du recteur, après avis de l'équipe pédagogique, aux candidats :

- titulaires d'un BEP ou d'un CAP autres que ceux visés ci-dessus ;
- ayant accompli au moins la scolarité complète d'une classe de première ;
- titulaires d'un diplôme ou titre homologué classé au niveau V ;
- ayant interrompu leurs études et souhaitant reprendre leur formation s'ils justifient de deux années d'activité professionnelle ;
- ayant accompli une formation à l'étranger.

Ces candidats font obligatoirement l'objet d'une décision de positionnement qui fixe la durée de leur formation.

### ***3.2.5.Poursuite d'études***

La BCP enregistre 164 personnes inscrites en formation, sous statut scolaire, en 2008 qui ont suivi l'année précédente ce Bac pro. Parmi ces personnes, 32 redoublent soit 2,6 % des scolaires inscrits en 2007.

Le nombre de poursuivants (BCP) est donc de 132 soit 10,3 % des candidats potentiels. 33 de ces poursuivants (25 %) vont en BTS Économie sociale et familiale et 33 en BTS Service et prestation sanitaire et sociale, 14 (10,3 %) vont en Préparation école paramédicale et 13 (9,8 %) en Aide soignant.

### ***3.2.6.Synthèse***

De création récente (2005), le Bac pro Services de proximité et vie locale est désormais l'unique Bac pro géré par la 20<sup>ème</sup> CPC. Il résulte d'un travail effectué en étroite collaboration avec la CPC des Métiers de l'animation et du sport qui a accueilli très favorablement la mise en œuvre de ce diplôme. Les quatre champs d'activités visés portent sur la gestion des espaces ouverts au public, la gestion du patrimoine locatif, les activités de soutien et d'aide à l'intégration, et les activités participant à la socialisation au développement de la citoyenneté.

Les données statistiques sont encore peu nombreuses mais l'on peut considérer que la percée rapide des effectifs en formation sur 2007 et 2008 (respectivement 1225 et 1871 scolaires) montre l'attrait que semble suscité ce nouveau secteur dont l'alimentation provient dans trois quart des cas des terminales du BEP Carrières sanitaires et sociales pour lesquelles n'existe pas à ce jour de diplôme de poursuite d'études de niveau IV au sein de l'éducation nationale.

## **ANNEXE A - EXTRAITS DES COMPTES RENDUS DE CPC**

---

25/10/83

- La CPC inclut une sous commission Études générales. Moins lourde que la CPC, elle peut s'occuper de travaux plus généraux.

15/05/84

- Suppression du BT Électroradiologie.

20/0187

- Prothèse dentaire : proposition de suppression du CAP, de création d'un diplôme de niveau IV et d'un BTS. Ce diplôme de niveau IV ne serait pas un Bac pro car il vise un secteur trop étroit. Ce serait une sorte de BP, mais accessible en formation initiale.

- Lien entre CAP ETC, BEP CSS et Bac F8 ?

24/06/87

- Examen du diplôme de niveau IV de prothèse dentaire. Le ministère propose un Bac pro que les professionnels refusent essentiellement parce qu'ils voient dans cette proposition l'intention de mettre la formation sous la tutelle des chirurgiens dentistes, par le biais des jurys d'examen.

- Niveau IV, secteur sanitaire et social : un rapport a été déposé auprès du Secrétariat des CPC, qui propose des hypothèses de rénovation de la formation.

16/03/90

- Actualisation du CAP Prothèse dentaire. De nombreux membres de la CPC récusent le niveau V et affirment que les besoins sont au niveau IV et III. La question du Bac pro est de nouveau évoquée.

- Nouvelle structure de F8.

- Nécessité d'actualiser le BP Pharmacie.

13/06/90

- Examen de l'approbation de créer un Bac pro. Hygiène, propreté. Suite à la rénovation du niveau V avec la création d'un BEP Bioservices et des CAP MHL et ATA. Ouverture possible aux BEP Conducteurs, MSMA, CSS et au CAP ETL ? Le Secrétaire général des CPC rappelle qu'il ne s'agit pas d'un diplôme de poursuite d'études.

- Bac techno : l'introduction du Contrôle en cours de formation soulève de vives protestations.

- BP de préparateur en pharmacie ?

17/04/91

- Examen du Bac pro Hygiène et environnement. Adopté à l'unanimité.

- BP Préparateur en pharmacie, un groupe de travail s'est mis en place. Transformation en Bac pro ? En BTS ?

- Allusion au Bac pro Prothésiste dentaire.

09/12/91

- Présentation des Hypothèses d'actualisation du Bac F8. Renforcer l'identité paramédicale, ou envisager 3 options : secteur paramédical, secrétariat médico-social, carrières sociales.
- BP Pharmacie : les travaux sont en cours.
- Besoin d'un Bac pro pour l'aide à domicile ?

16/05/92

- Examen du Bac techno F8. Les Sciences médico-sociales deviennent les Sciences sanitaires et sociales. Objectifs de préparation aux concours et au secrétariat médical et social.

29/04/93

- Création d'un groupe de travail sur 1 CAP et 1 BP Gardien d'immeuble, avec priorité au CAP.
- Rénovation du BEP Carrières sanitaires et sociales. Peut-il préparer en même temps au BP de Préparateur en pharmacie et aux métiers médico-sociaux ? Le projet est adopté.

24/06/94

- Examen du CAP Gardien d'immeuble adopté. Certains réclament un BP.
- Examen du BP Maintenance biomédicale. Projet adopté.

31/01/95

- Filière de formation Bio-services. Le Secrétaire général des CPC retient l'hypothèse d'un BEP à trois dominantes :
  - ==> actuelle dominante Maintenance et hygiène des locaux, débouchant sur l'emploi et le Bac pro Hygiène et Environnement,
  - ==> dominante Services de cuisine collective, pourrait permettre d'accéder au Bac pro Métiers de l'alimentation et restauration,
  - ==> dominante production agro-alimentaire et laboratoire qui déboucherait sur le Bac pro Bio-industries de transformation et la 1<sup>ère</sup> STL.
- Réforme du BP Préparateur en pharmacie. Les travaux vont être relancés.

03/06/96

- BP Préparateur en pharmacie : travaux en voie d'achèvement.

04/06/97

- Suppression du BP Opticien lunetier.

16/12/97

- Approbation du BP Prothésiste dentaire.
- Rénovation du Bac pro Hygiène environnement.

02/02/99

- Réorganisation de la CPC. Le Secrétaire général des CPC propose de constituer 2 sous commissions :

==> professions de santé et professions paramédicales,

==> Services aux personnes, aux collectivités et aux entreprises,

puis de distinguer les services aux collectivités et entreprises. Un nouveau projet doit être proposé.

17/12/99

- Mise en conformité du règlement du BP Maintenance biomédicale.

11/10/00

- Compte rendu de l'étude sur le Bac pro. Hygiène environnement. Surqualifié par rapport à l'emploi et mal positionné par rapport au BTS.

- Projet de création d'un module d'approfondissement Officine au Bac pro Commerce. Il associera les membres de la 15<sup>ème</sup> CPC.

- BEP Bio services. Le représentant de l'Inspection générale propose une approche globale du secteur, de bâtir à partir du CAP Employé technique de laboratoire et d'une partie du BEP Bio services un BEP de Biologie appliquée, vivier du Bac pro Bio-industries et du Bac techno Sciences et techniques de laboratoire.

03/07/01

- Etude sur le BEP Carrières sanitaires et sociales. Faut-il créer un Bac pro ? Une autre certification de niveau IV ?

-Présentation du module d'approfondissement Pharmacie d'officine du Bac pro Commerce. Grosses réticences liées au positionnement de ce module par rapport au BP Préparateur en pharmacie.

08/02/02

- Filière Bio service. L'option MHL du BEP donne satisfaction et offre des possibilités d'accès au Bac pro Hygiène et environnement. En revanche, l'option ATA fonctionne moins bien. La remplacer par un BEP axé sur la production culinaire susceptible d'alimenter le Bac pro PSPA et le Bac pro Bio industries ? Un groupe de travail est constitué.

- Certification de niveau IV dans le secteur de l'habitat social ? Voir avec la Direction générale des Affaires sociales.

06/02/03

- Rénovation du BEP Bio services, option MHL. De manière à améliorer la fonctionnalité de sa propédeutique au Bac pro Hygiène et environnement, à identifier les secteurs professionnels intéressés par l'insertion des titulaires de ce BEP et à étudier son extension au multiservice (petite maintenance des locaux et des bâtiments).

- Diplôme de niveau IV post-BEP Carrières sanitaires et sociales. Un Bac pro est envisagé, mais certains défendent le BP. Problème des frontières avec les diplômes des Affaires sociales et de la Jeunesse et des Sports. A suivre.

20/05/03

- Diplôme de niveau IV (Bac pro ? dans les emplois de service aux usagers de la médiation sociale : accueil favorable de le CPC des Sports (animation).

13/01/04

- Bac pro Services à l'utilisateur et médiation sociale. Travail commun avec Jeunesse et sports.

08/02/04

- Intervention du Directeur de l'Enseignement scolaire. Le financement des examens est important et il est frappant de voir l'extraordinaire dispersion des diplômes, surtout les Bac pro : au sein d'une même CPC, certains se caractérisent par des flux considérables, d'autres par des effectifs confidentiels. Des rapprochements et simplifications pourraient être opérés.

10/12/04

- Présentation du Bac pro Services de proximité et vie locale. L'organisation modulaire construite sur des capacités et des compétences transversales assorties de savoirs correspondants est complétée par des applications portant sur des compétences et des savoirs spécifiques à deux champs d'activités parmi les quatre identifiés : gestion des espaces ouverts au public, gestion du patrimoine locatif, activités de soutien et d'aide à l'intégration, activités participant à la socialisation et au développement de la citoyenneté. Avis favorable.
- BEP Bioservices, option Agent technique d'alimentation. Transfert à la 6<sup>ème</sup> CPC, Alimentation. Avis favorable.
- Suppression du BT Techniques d'analyses biologiques et du BP de Maintenance biomédicale.

13/12/05

- Il y aura besoin de repositionner le Bac pro Hygiène environnement, mais il est souhaitable d'attendre les réactions d'autres CPC par rapport à cette préoccupation.

07/09/06

- Rénovation du Bac Sciences médico-sociale, Sciences et technologies de la santé et des carrières sociales ? Sciences et technologies de la santé et du social (ST2S) ? A visée propédeutique.

24/09/07

- La Secrétaire générale des CPC souligne que cette commission, désormais intitulée CPC des secteurs sanitaire et social, médico-social conserve son cœur de compétence, mais un certain nombre de diplômes concernant la restauration collective et le nettoyage ont été rattachés à d'autres CPC. En revanche, les diplômes concernant l'appareillage médical ont intégré la 20<sup>ème</sup> CPC.

10/01/08

- Présentation de la rénovation de l'enseignement professionnel. Bac pro. en 3 ans, la CPC n'en a pas. En revanche, problème de la suppression des BEP.

## ANNEXE B - GÉNÉALOGIES

---

### Evolution des diplômes du secteur sanitaire et social - Niveau IV

#### Services aux personnes

Années

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

Bac  
Techno\*

*\*Bac Techno Sciences et technologies de la santé et du social (ST2S) (2006-...)*

Bac Pro\*\*

*\*\*Bac Pro Services de proximité et vie locale (2005-...)*

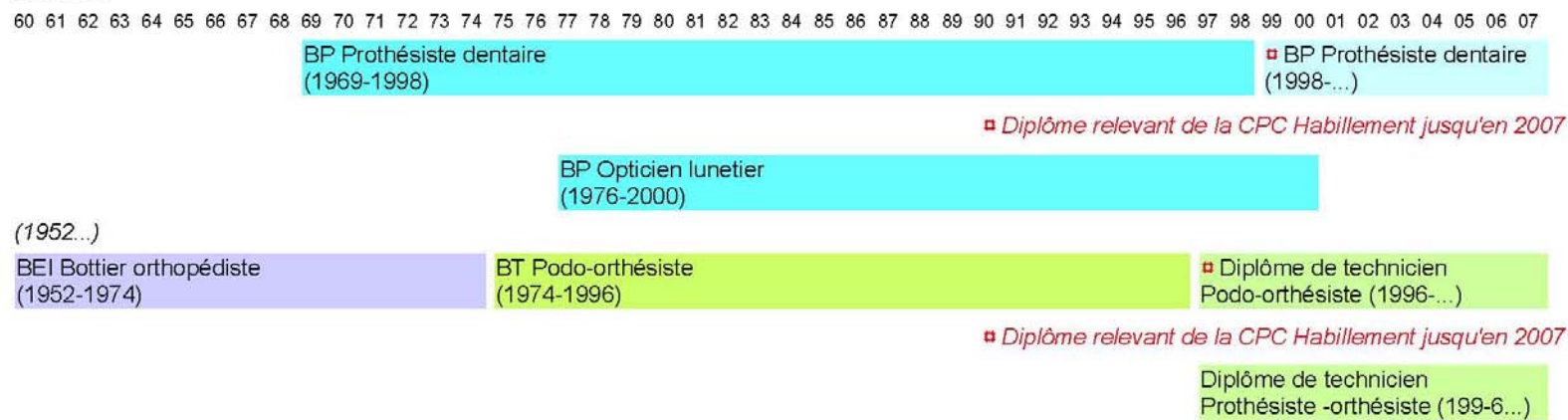
Bac Pro : Baccalauréat professionnel  
Bac Techno : Baccalauréat technologique

Source : Céreq (Base Reflet)

## Evolution des diplômes du secteur sanitaire et social - Niveau IV

### Appareillage

Années



BEI : Brevet d'enseignement industriel  
 BP : Brevet professionnel  
 BT : Brevet de technicien

Source : Céreq (Base Reflet)



## Evolution des diplômes du secteur sanitaire et social - Niveau IV

### Services aux entreprises et aux collectivités

Années

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

■ Bac Pro Hygiène-Environnement  
(1991-...)

■ *Diplôme transféré dans CPC Chimie en 2007*

Bac Pro : Baccalauréat professionnel

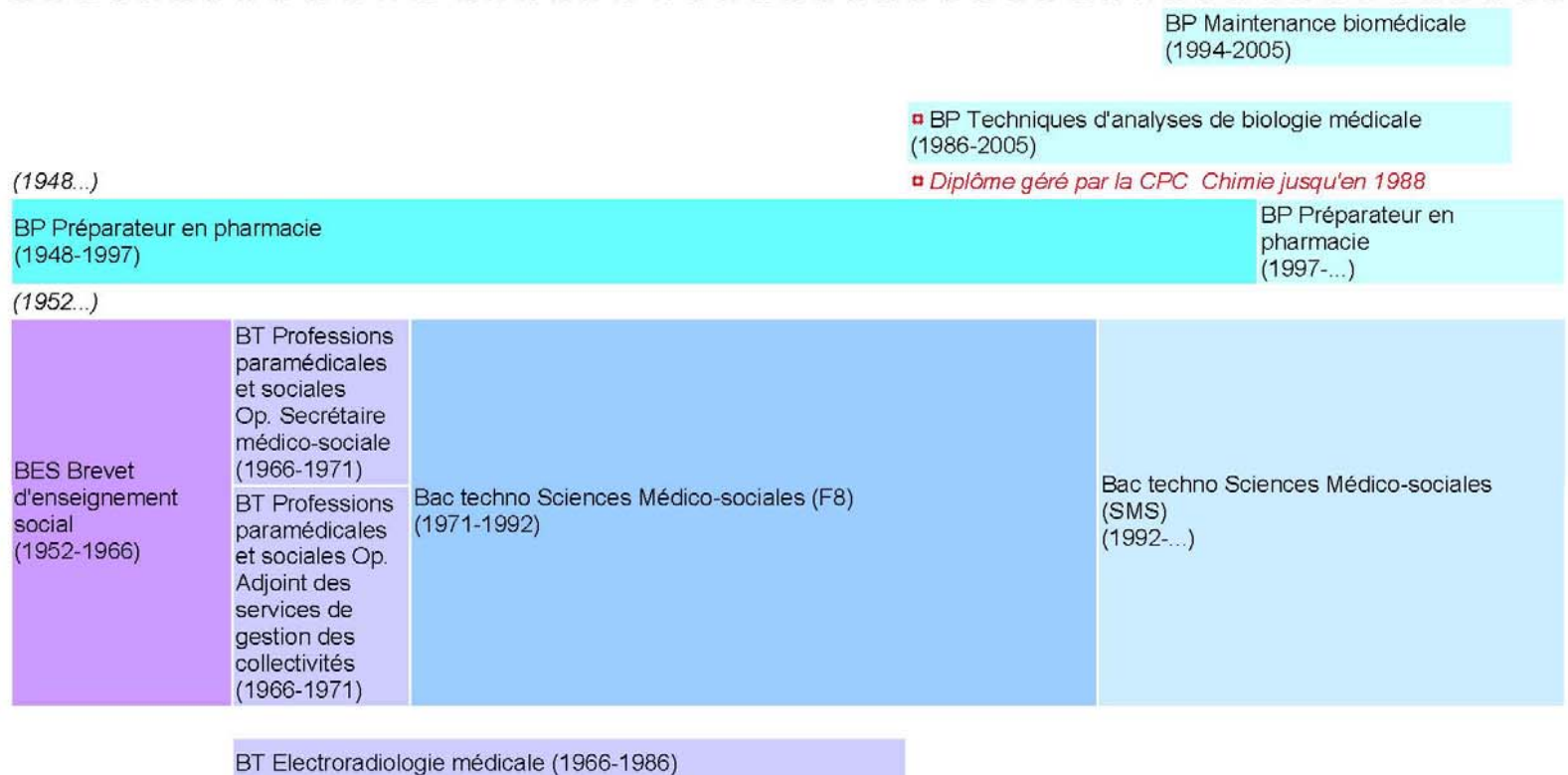
Source : Céreq (Base Reflet)

## Evolution des diplômes du secteur sanitaire et social - Niveau IV

### Professions Médico-techniques

Années

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07



Bac Techno : Baccalauréat technologique

BES : Brevet d'enseignement social

BP : Brevet professionnel

BT : Brevet de technicien

Source : Céreq (Base Reflet)

## Evolution des diplômes du secteur sanitaire et social - Niveau V

### Professions Médico-techniques

Années

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

(1952...)

CAP Préparateur en pharmacie  
(1952-1980)

CAP Employé en pharmacie  
(1980-2000)

▪ CAP Employé technique de laboratoire  
(1974...)

▪ Diplôme géré par la CPC Chimie jusqu'en 1988 puis transféré en 2007

MC Employé en pharmacie  
(1980-2000)

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle  
MC : Mention complémentaire

Source : Céreq (Base Reflet)

## Evolution des diplômes du secteur sanitaire et social - Niveau V

### Appareillage

Années

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

BEP Monteur vendeur opticien  
(1971-1989)

BEP Optique - lunetterie  
(1989-...)

CAP Monteur en lunetterie  
(1961-1989)

CAP Monteur en optique lunetterie  
(1989-...)

CAP Mécanicien en prothèse dentaire  
(1959-1978)

CAP Prothésiste dentaire (1978-  
1990)

CAP Prothésiste dentaire  
(1990-...)

CAP Prothésiste orthopédiste  
(1970-1994)

✦ CAP Ortho-prothésiste (1994-...)

CAP Podo-orthésiste  
(1974-1994)

✦ CAP Podo-orthésiste (1994-...)

✦ Diplômes relevant de la CPC Habillement jusqu'en 2007

BEP : Brevet d'études professionnelles  
CAP : Certificat d'aptitude professionnelle

Source : Céreq (Base Reflet)

## Evolution des diplômes du secteur sanitaire et social - Niveau V

### Services aux entreprises et aux collectivités

Années

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

BEP Entretien et hygiène des locaux industriels, commerciaux et publics (1978-1989)

▣ BEP Bioservices

(1989-...)

\*▣ BEP (2004-...)

\* BEP Métiers de l'hygiène, de la propreté et de l'environnement .

▣Diplômes transférés dans la CPC Chimie en 2007

(1957...)

CAP Employées de coll. Op. Agents polyvalents des services éco. (1957-1964)	CAP Employé de collectivités Op. Service général (1964-1975)	CAP Employé technique de collectivité (1975-...)	CAP Assistant technique en milieux familial et collectif (2004-...)
CAP Employées de coll. Op. Cuisine (1957-1964)	CAP Employé de collectivités Op. Cuisine (1964-1975)		
CAP Employées de coll. Op. Lingerie (1957-1964)	CAP Employé de collectivités Op. Lingerie (1964-1975)		

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

CAP Maintenance et  
hygiène des locaux  
(1987-1996)

▣ CAP Maintenance et hygiène des  
locaux (1996-...)

▣ *Diplôme transféré dans la CPC Chimie en 2007*

CAP Agent technique  
d'alimentation (1989-1999)

▣ CAP Agent polyvalent  
de restauration  
(1999-...)

▣ *Diplôme transféré dans la CPC Tourisme, hôtellerie, restauration en 2007*

▣ CAP Opérateur des  
industries du  
recyclage (2000-...)

▣ *Diplôme transféré dans la CPC Chimie en 2007*

▣ CAP Gestion des déchets et propreté  
urbaine (1994-...)

▣ *Diplôme transféré dans la CPC Transports, logistique, sécurité et autres services en 2007*

▣ CAP Agent d'assainissement et de  
collecte des déchets liquides  
spéciaux (1994-...)

▣ *Diplôme transféré dans la CPC Chimie en 2007*

CAP  
Entretien de  
bâtiments de  
ptes collect.  
(1986-1990)

▣ CAP Maintenance de bâtiments de collectivités  
(1990-...)

▣ *Diplôme transféré dans la CPC Bâtiment et travaux publics en 2007*

▣ CAP Gardien d'immeubles (1994-...)

▣ *Diplôme co-géré avec la CPC Autres activités du secteur tertiaire jusqu'en 2007*

CAP Agent de prévention et de  
médiation (1998-...)

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle  
BEP : Brevet d'études professionnelles  
Source : Céreq, Base Reflet



## Evolution des diplômes du secteur sanitaire et social- Niveau V Services aux personnes

Années

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

(1944...)

CAP Art ménager  
(1944-1975)

(1949...)

CAP Aide-maternelle  
(1949-1975)

CAP Petite enfance (1991-...)

CAP Agent de prévention et  
de médiation (1998-...)

MC Aide à domicile  
(1995-...)

BEP Préparatoire aux carrières sanitaires et  
sociales Option Sanitaire (1969-1985)

BEP Préparatoire aux carrières sanitaires et  
sociales Option Sociale (1969-1985)

BEP Préparatoire aux  
carrières sanitaires et  
sociales (1985-1993)

BEP Carrières sanitaires et sociales  
(1993-...)

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle

BEP : Brevet d'études professionnelles

MC : Mention complémentaire

Source : Céreq (Base Reflet)







ISSN : 1776-3177  
Marseille, 2009.